departement DES DEUX-SEVRES

Ville de Niort



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice: 45

SEANCE DU 15 octobre 2002

Convocation du Conseil Municipal :

afectation des biens liés à l'activité de la régie autonome AMTPU

le 30 septembre 2002

Votants: 45

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :

le 17 octobre 2002

[Annexe]

Président:

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents:

Adjoints:

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M. Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, M. Robert PLANTECOTE

Conseillers:

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, Mme Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Catherine DEGUERCY, M. Gérard ZABATTA.

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nicole GRAVAT donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE. Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.

Excusés: Ces élus ayant quittés la séance sans avoir désigné de mandataires sont excusés :

M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU, M. Amaury BREUILLE, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 octobre 2002

DELIBERATION D20020331

Direction des Finances

afectation des biens liés à l'activité de la régie autonome AMTPU

Monsieur Rodolphe CHALLET, Adjoint au Maire, expose:

Mesdames et Messieurs,	
Après examen par la Commission Générale,	
Sur proposition du Maire	
Pour faire suite à la création de la régie à autonomie financière dénommée Agence Municipale de Tranquillité Publiq et Urbaine, il convient de transférer les biens immeubles et meubles nécessaires à l'exercice de ses activités.	ue
Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :	

- approuver l'affectation des biens d'un montant total de 227 293,99 € conformément à la liste jointe,
- autoriser les écritures comptables correspondantes.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 28 Contre: 0 Abstention: 0 Non participé: 0 Excusé: 17

> Pour le Maire de Niort **Bernard BELLEC** L'Adjoint Délégué

> Rodolphe CHALLET

Ordre du jour